

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213 – Loi concernant la Ville de Percé, la Ville d'Amos et la Ville de Rouyn-Noranda
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 17 juin 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 548-20090618

QUÉBEC

Séance du mercredi 17 juin 2009

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213 – Loi concernant la Ville de Percé, la Ville d'Amos et la Ville de Rouyn-Noranda (Ordre de l'Assemblée le 9 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Grondin (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, de régions et de transport

M. Mamelonet (Gaspé), proposeur du projet de loi

M^{me} Normandeau (Bonaventure), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Pigeon (Charlesbourg)

Autre député présent :

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

Témoins :

Ville de Percé, Ville d'Amos et Ville de Rouyn-Noranda :

M^{me} Danielle Thivierge, mairesse suppléante, Ville de Percé

M. Ulrick Chérubin, maire, Ville d'Amos

M. Mario Provencher, maire, Ville de Rouyn-Noranda

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 06, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu d'allouer aux requérantes un temps maximal de dix minutes pour leur présentation.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Mamelonet (Gaspé) et M. Cousineau (Bertrand) font des remarques préliminaires.

AUDITION

Ville de Percé, Ville d'Amos et Ville de Rouyn-Noranda

M. Provencher, M. Chérubin et M^{me} Thivierge présentent le point de vue des requérantes.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 7 : Les articles 1 à 7 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

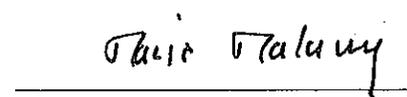
À 17 h 17, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Marie Malavoy

YV/sl

Québec, le 17 juin 2009